

Personnalité juridique et poursuites

Par **Aethir**, le **04/12/2014** à **17:56**

Bonjour

Je suis en train de réviser mes premiers partiels de L1 et alors que je faisais l'annale de droit privé de l'an dernier je me posais une question

L'exercice est un cas pratique. En gros le sujet porte en partie sur la personnalité juridique avec un problème classique : la star qui se fait prendre en photo à son insu avec sa femme et son fils. Le magazine qui achète les photos l'édite. La star poursuit le magazine en réparation des préjudices

La femme de cette star meurs 2 semaines après la parution de l'article et il décide donc de poursuivre le magazine à son nom, celui de son fils et de sa femme en réparation des préjudices.

En faisant l'exercice j'ai montré une atteinte à la vie privée et au droit à l'image sauf pour la femme qui est morte puisque sa personnalité juridique s'arrête avec son décès

Du coup au moment de la procédure de poursuite, le fait qu'elle soit faite au nom également de sa femme décédée entrainera le rejet de toute la demande ou simplement sur les préjudices qui auraient pu être accordés à la femme si elle était vivante ?

Merci d'avance :D